

Plan d'action 2023-2024?

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent une implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les parents ainsi que les élèves doivent se mobiliser.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité ou l'intégrité d'une personne surviennent, il doit y avoir dénonciation pour une intervention immédiate. Toute personne qui sait ou qui voit que de tels actes sont commis doit dénoncer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

L'Équipe de l'Épervière a à cœur l'application de ses trois valeurs : BIENVEILLANCE – ÉPANOUISSEMENT - COLLABORATION.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

Chaque année, nous devons réviser et présenter au Conseil d'établissement le plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous.

A cause de l'âge, seuls nos élèves de 4e année répondent au sondage SEVEQ. Chaque année, nous avons le souci de mettre en place les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif : sensibilisation du personnel par rapport à la communication positive et le civisme ainsi qu'à l'importance d'intervenir et de s'impliquer.

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent à 92% en sécurité à l'école (QSVER 2023). La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente.

Priorités

Poursuivre le développement des habiletés socio émotionnelles de nos élèves

Appliquer la trajectoire d'écart de conduite auprès des élèves conçus par l'équipe-école lorsque nécessaire

Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Communications constantes au besoin

Transparence dans les échanges

Rappels fréquents de nos valeurs et règles de vie.

Implication des parents avec l'équipe école dans la réflexion et la réparation nécessaire lors d'un écart de conduite.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Des suivis sont offerts en individuel ou en sous-groupes pour les enfants ayant des besoins plus spécifiques
- Les intervenants accompagnent les élèves dans la démarche de résolution de conflits
- Le comité travaille sur les règles de vie, l'application du plan d'action et l'aide aux élèves en difficulté
- Les règles de vie de l'école sont présentées à un moment clé dans l'année
- Le comité Climat scolaire favorise les valeurs dans la proposition d'activités
- Implication des parents (réflexion avec son enfant en suivi à un manquement).

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Tous les adultes de l'école ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation.

Les victimes, les témoins ou les parents à qui les enfants ont raconté des événements de violence ou d'intimidation doivent dénoncer la situation sans délai.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Tous les membres du personnel sont sensibles à ces situations et peuvent aider.

Les enfants victimes seront soutenus et les auteurs seront accompagnés afin de ne pas reproduire de tels événements.

L'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice sont les spécialistes à qui vous pouvez vous adresser de façon plus spécifique pour des conseils ou des interventions.

Des mesures d'encadrement sont prévues selon l'analyse de la situation par la direction et la coordonnatrice.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Par courriel : eperviere@cssdn.gouv.qc.ca

Par téléphone : 418-888-4211

En personne, à l'école

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

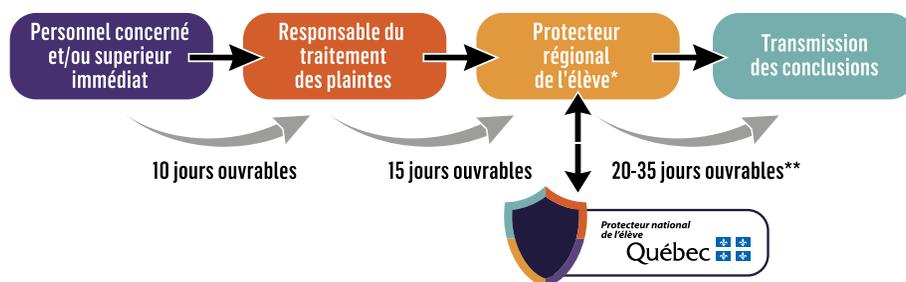
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 12 juin 2024

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

Poursuivre le développement des habiletés socio émotionnelles de nos élèves

Appliquer la trajectoire d'écart de conduite auprès des élèves conçus par l'équipe-école lorsque nécessaire

Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse

Quelles actions avons-nous réalisées ?

-Activités parascolaires, activités rassembleuses programme hockey

-Offre de service complémentaire auprès des élèves (TES, aide à la classe, psychoéducation, orthopédagogie)

-Récréations dirigées (activités de groupe)

-Le comité climat a mis en place le "permis de conduire" à compter de mars 2024 afin d'intervention de façon sur le civisme dans les déplacements.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Récréations harmonieuses

-Circulation calme à l'Intérieur de l'école

-Amélioration de l'autorégulation émotionnelle chez nos élèves plus fragiles